

## VI. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

### Université

Le fait qu'on tient à relever en premier lieu est l'augmentation des traitements des professeurs, fixée par la loi du 7 décembre 1920 et entrée en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1921. S'inspirant de ce qui avait été réalisé dans les autres Universités suisses, la loi a mis fin au régime des allocations pour renchérissement de la vie ; elle a donné une solution heureuse aux graves difficultés qui avaient pesé pendant des années sur le corps professoral universitaire. L'Université a adressé ses remerciements au Conseil d'Etat.

L'installation du nouveau recteur s'est faite très simplement le 18 janvier.

L'Université n'a heureusement point eu de perte à enregistrer, mais un certain nombre de professeurs ont été obligés par la maladie ou pour d'autres raisons, d'interrompre ou de restreindre leur activité. M. E. Lombard, malade, a été remplacé au semestre d'été par M. R. Guisan, à la Faculté de théologie. M. A. Mercier, professeur à la Faculté de droit, appelé à l'étranger, a été suppléé par M. Roguin et par M. le juge cantonal Obrist. M. Tavernier, devant subir une grave opération, a remis le décanat de la Faculté des lettres à son prédécesseur, à la fin du semestre d'été : il a pu reprendre ses cours et sa fonction en automne. M. Meylan-Faure s'est vu obligé de restreindre et d'organiser autrement son activité pour les semestres d'été et d'hiver. M. Naef a obtenu un congé de deux semestres, pour se vouer entièrement à la rédaction d'un grand travail concernant le château de Chillon. A la Faculté des sciences, M. G. Dumas a dû réduire son enseignement, au commencement de l'année ; il a été suppléé par M. Jaccottet, privat-docent, qui donne aussi l'enseignement devenu vacant depuis la démission de M. Amstein et qui a de nouveau été chargé de ce soin pour le semestre d'hiver 1921-22. M. le doyen Perrier a été obligé de remettre pour le semestre d'été le décanat à M. P. Dutoit.

De professeurs nouveaux, l'Université s'est agrégé M. J. Gonin, jusqu'ici privat-docent, pour l'ophtalmologie ; à cette occasion, une nouvelle convention a été passée entre l'Etat de Vaud et

---

l'Asile des aveugles pour l'enseignement universitaire de l'ophtalmologie ; M. Delay a été nommé à la chaire nouvelle de médecine sociale. A l'École d'ingénieurs, ce sont MM. Thomann, professeur d'hydraulique et de machines hydrauliques ; A. Dumas, professeur d'éléments des machines et chef du Laboratoire d'essai des matériaux ; Paschoud, pour la statique graphique et la résistance des matériaux ; Favez, qui était chargé de cours, a passé professeur extraordinaire d'électro-technique appliquée, etc. Enfin, M. M. Bischoff, nommé professeur extraordinaire, a été définitivement chargé de la direction de l'Institut de police scientifique dont le règlement a été refondu et mis au point.

L'enseignement de la minéralogie ne sera repourvu que l'année prochaine ; en attendant, il est assuré par M. Oulianoff et M<sup>lle</sup> Carasco.

Mentionnons encore le fait que M. Vuilleumier a repris ses cours d'exégèse de l'Ancien Testament, donnés plusieurs semestres par M. Gampert, et renoncé à ses leçons sur l'histoire de l'Eglise vaudoise. M. Barraud a institué un cours de perfectionnement pour étudiants avancés et spécialistes en oto-rhino-laryngologie

Tous les professeurs extraordinaires ont été confirmés pour la période bisannuelle 1920-1922, ainsi que les chargés de cours et les privat-docents. Deux nouveaux privat-docents ont été agréés : M. Heim, pour la médecine interne, et M. Kern, pour la paléographie, la diplomatique et les sciences auxiliaires de l'histoire. M. Schacht fait un cours nouveau de sanscrit ; M. Stadler, lecteur, a été autorisé à faire un cours gratuit de correspondance allemande. M. Feyler, privat-docent, de retour d'Anatolie, a repris ses leçons. M. Preisig a changé son titre en celui de privat-docent de psychiatrie.

Les cours de vacances ont été réorganisés et leur fréquentation, fortement diminuée par la guerre, a repris de manière très satisfaisante. Un Institut de travail, avec bibliothèque considérablement accrue, a été créé à la Faculté des lettres et rend de grands services.

Mentionnons encore le fait que l'aide-secrétaire, M<sup>lle</sup> Bujard, a obtenu un congé de 6 mois, pour rétablir sa santé ébranlée.

A côté de son travail normal, l'Université a inauguré, dès l'été 1921, des cours d'extension universitaire, sur le succès desquels il serait prématuré de porter un jugement ; il faut laisser au public le temps de s'y accoutumer.

Un certain nombre de conférenciers étrangers se sont fait entendre à l'Université, qui se fait un plaisir d'y convier le public.

Nous avons eu ainsi successivement l'historien italien G. Ferrero (la crise économique à Rome au III<sup>e</sup> siècle) et M<sup>me</sup> Ferrero (le rôle social de la femme) ; le commandant Cayen (les ressources du Congo belge) ; le P. Semeria (Dante) ; le D<sup>r</sup> Schweitzer (maladies tropicales et, une autre fois : conseils aux médecins qui veulent s'expatrier) ; le professeur Pirenne (formation et rôle historique de la Belgique) ; le professeur Solmi (Dante et les problèmes politiques).

L'Université a inauguré les échanges intellectuels avec la Belgique en y envoyant M. Arthus, qui a donné, aux quatre Universités belges, six conférences remarquées. Les relations avec les Universités prussiennes se sont un peu améliorées, grâce à l'intervention du Schweizer Club à Berlin.

Le diplôme de docteur *honoris causa* a été décerné à M. le professeur A. d'Espine, à Genève, à l'occasion de sa retraite, et à M. le professeur Frédérick, à Liège, pour son jubilé. M. P.-L. Mercanton a été envoyé à Bergen pour y étudier une nouvelle méthode scientifique et météorologique, et M. Millioud a représenté l'Université à Bologne aux fêtes en l'honneur du 6<sup>e</sup> centenaire de la mort de Dante.

Notre Université a présidé la XI<sup>e</sup> conférence des recteurs suisses, où la question de l'impression des thèses a été discutée et des allègements provisoires ont été décidés. En collaboration avec celles de Genève et de Neuchâtel, elle étudie un projet de Sanatorium universitaire, sous la présidence du professeur G. Rossier, de Lausanne. Ses relations avec les autres Universités suisses ont été excellentes.

Elle a donné son appui moral et financier au monument Viret et à la Maison des étudiantes ; allégé par des subventions fort larges les débours d'un compatriote revenu de Russie et astreint à des examens d'Etat, et d'un Vaudois qui achève ses études spéciales à l'étranger ; enfin, elle a envoyé un secours, par l'entremise de la Finlande, aux savants russes de Petrograd dans la détresse.

Une taxe semestrielle régulière est prélevée au profit de la Bibliothèque cantonale et universitaire, comme cela se fait depuis longtemps ailleurs. En revanche, le service des prêts de livres aux étudiants a été considérablement amélioré. Les finances d'inscription et de cours ont été légèrement relevées et portées au même taux que celles de Zurich et de Genève. Les tarifs de laboratoires et de cliniques ont été mis au point. La révision des exemptions de finances, considérées comme des avances aux étudiants dans le besoin, est à l'étude.

L'Université a reçu quelques dons ; elle en exprime toute sa reconnaissance. En argent, de M. Lienhard, 50 fr. ; d'un anonyme, pour étudiants dans le besoin, 100 fr. ; de M<sup>me</sup> Gagnebin, 500 fr., versés au capital du prix César Roux ; du D<sup>r</sup> et de M<sup>me</sup> E. Olivier, 500 fr., pour le fonds de prévoyance, qui est à l'étude, ainsi qu'un fonds des publications universitaires, reconnu indispensable. Elle a reçu, en outre, de l'hoirie Usteri un portrait d'Eugène Lambert, et elle a pu acquérir pour une somme minime le portrait au pastel de Clavel de Brenles, qui fut professeur à l'Ancienne Académie et, par l'intermédiaire de M. le professeur Cordey, le portrait de Gindroz. La Société académique a offert une seconde lampe à projections et contribué à l'achat d'un télémètre et à l'impression d'une thèse de doctorat ; enfin, M. le professeur Pareto a légué sa bibliothèque à la Faculté de droit.

Six concours, dont trois en théologie, deux en lettres, et un en droit, ont été récompensés. Un prix de faculté, avec le titre de lauréat de l'Université, a été décerné à M. E. Grin, pour un remarquable travail sur les origines de la pensée de Charles Secrétan. Le prix Grenier a été réparti entre deux étudiants, et le prix Cousin attribué à un étudiant. L'Université n'a pas seulement décerné des prix, elle en a reçu un. M. le professeur Arthus a été le premier titulaire du prix Marcel Benoist, de 20,000 francs, et nous nous félicitons que cette haute distinction soit échue, en tout premier lieu, à l'un des maîtres qui honorent le plus notre Université.

Le nombre des étudiants a quelque peu baissé, mais dans une proportion moins forte qu'à nombre d'autres Universités suisses ; la diminution des Vaudois est à peine sensible. En été 1921 nous avons eu 40 étudiants de moins qu'au semestre correspondant ; au semestre d'hiver 1921-22, il y en a 84 en moins sur le précédent semestre d'hiver, presque tous étrangers, d'ailleurs. La diminution atteint surtout la Faculté de médecine, comme dans le reste de la Suisse, et l'Ecole d'ingénieurs : elle semble due avant tout au change, en petite partie seulement à la difficulté de trouver des débouchés. Pour les médecins, nous en cherchons aux colonies belges. Il faut noter cependant que certains pays, qui n'étaient jusqu'ici presque pas représentés à l'Université, nous envoient déjà un contingent appréciable et intéressant ; au premier rang se trouve l'Egypte. Et nos confédérés de la Suisse allemande viennent très volontiers faire une partie de leurs études chez nous. Nous avons l'impression que la réputation très honorable de notre Haute Ecole est duement reconnue à l'étranger aussi bien qu'en Suisse, et que seules les circonstances très défavorables qui acca-

blent l'Europe, combinées avec un change ruineux, sont la cause des diminutions momentanées que nous avons signalées. Jamais notre Université n'a fourni un plus sérieux effort pour améliorer la qualité et le rendement de son travail, et nous avons la conviction que, lorsque les circonstances redeviendront normales, elle verra de nouveau s'accroître le nombre de ses étudiants.

### *Rapports spéciaux des Facultés.*

**Faculté de théologie.** — La Faculté de théologie a été fréquentée, au semestre d'hiver 1920-1921, par 20 étudiants, dont la plupart se préparent au ministère pastoral dans le canton, et 9 auditeurs, dont quelques-uns se destinent à la mission. Au semestre d'été 1921, la Faculté comptait 22 étudiants et 3 auditeurs.

Le corps professoral n'a pas subi de modification. M. le professeur Chamorel a été nommé professeur ordinaire. M. le professeur Lombard a obtenu, au semestre d'été, un congé pour raison de santé. Il a été remplacé, pendant toute la durée de ce semestre, par M. le professeur René Guisan, de la Faculté de théologie de l'Eglise libre.

M. le professeur Aug. Gampert a continué, pendant l'année 1920-1921, à remplacer M. le professeur H. Vuilleumier pour les cours d'exégèse de l'Ancien Testament. M. Vuilleumier a été déchargé, sur sa demande, de son cours d'histoire de l'Eglise vaudoise, dès et y compris le semestre d'été 1921. Il a repris, en octobre 1921, la totalité de son enseignement se rapportant à l'Ancien Testament. La Faculté a exprimé à MM. les professeurs Gampert et Guisan toute sa gratitude pour le service qu'ils lui ont rendu en se chargeant, le premier pendant trois ans, et le second pendant un semestre, de l'enseignement de l'exégèse.

La seule modification que nous ayons à signaler au programme, est l'adjonction d'un cours de droit administratif portant sur des matières en rapport avec le ministère pastoral. Ce cours, dont M. le professeur Jean Spiro a été chargé, aura lieu tous les deux ans, au semestre d'été seulement. Donnée pour la première fois en été 1921, il a été suivi par un certain nombre de pasteurs, joints aux étudiants de la Faculté.

Trois sessions d'examens ont permis à 9 étudiants de subir avec succès les épreuves propédeutiques, et à 5 étudiants de conquérir la licence en théologie.

**Faculté de droit.** — L'année scolaire 1920-21 n'a apporté aucun changement dans la composition du personnel enseignant

de la Faculté de droit. Toutefois M. le juge cantonal Obrist a bien voulu compléter l'enseignement du droit pénal par des cours hautement appréciés.

Sur l'initiative de la Faculté de droit de Berne, les doyens de toutes les Facultés de droit suisses se sont réunis le 8 février 1921. Leur échange de vues ayant été fructueux, ils ont décidé de se réunir une fois par an pour se communiquer leurs opinions sur les questions d'enseignement juridiques les plus importantes.

Dans cette première session, il s'agissait plus particulièrement de l'impression des thèses. Devant la cherté de la typographie et sur les réclamations de nombreux étudiants, certaines facultés de droit suisses étaient disposées à quelques concessions permettant certaines dérogations à l'obligation d'imprimer les thèses. Mais la discussion a mis en lumière les grands inconvénients qu'aurait nécessairement toute atteinte à l'échange et à la publicité des dissertations. Cette publicité est un stimulant et un élément de contrôle de l'activité des facultés de droit et ces travaux constituant presque toujours une contribution sérieuse à l'étude de certaines questions juridiques, il est utile qu'ils soient facilement accessibles à tous. C'est pourquoi la faculté de droit de Lausanne n'a pas cru devoir apporter sur ce point de modification à ses règlements.

Elle le regrette d'autant moins que l'année a été particulièrement féconde en bonnes thèses, dont quelques-unes sont même très satisfaisantes. Il en a été soutenu dix, dont deux de doctorat, deux de licence et six de doctorat et de licence. Il a été délivré sept diplômes de doctorat et onze de licence, dont trois de licence mention législation étrangère. On doit signaler aussi, comme symptôme favorable, que le nombre des étrangers qui ont soutenu ou préparent des thèses de doctorat a considérablement augmenté.

La crise du change paralyse, pour le moment, tous les efforts et entraîne une diminution progressive du nombre de nos étudiants. Ils ont atteint, tant au semestre d'hiver qu'au semestre d'été, le chiffre de 92 — auditeurs compris — en diminution de 13 et 18 sur les semestres correspondants de l'année précédente. Il faut reconnaître que, pour ne pas quitter notre faculté, certains étudiants étrangers sont obligés de s'imposer des sacrifices énormes. Quelques-uns sont retenus par la possibilité de compléter leurs études juridiques par des études de sciences sociales, de science commerciale ou de police scientifique.

Signalons enfin qu'un travail de concours de droit criminel a été récompensé.

**Ecole des sciences sociales.** — Le rapport sur la marche de l'Ecole des sciences sociales pendant l'année académique 1920-1921 ne sera pas long, ce qui est bon signe, s'il en est des Universités comme des peuples, qui n'ont pas d'histoire quand ils sont heureux. Particulièrement exposée à subir les effets de la crise économique, parce que sa clientèle est en grande partie d'origine étrangère, l'Ecole peut se féliciter d'avoir conservé, malgré les difficultés financières et celles qui venaient du régime des passeports et des permis de séjour, un noyau d'élèves dont la qualité est, en moyenne, réellement satisfaisante. Elle n'a pas connu d'événement particulier, sauf le départ de M. Glabisz, privat-docent, qui est retourné dans son pays, la Pologne. Elle a recommencé à exiger l'impression des thèses de doctorat avec des tempérancements pour les candidats qui avaient commencé leur travail sous le régime de la guerre. Mais le coût très élevé de l'impression conduit les candidats à retarder leur épreuve finale. Des quatre sections dont elle se compose, la section politique et la section pédagogique sont les plus fréquentées : la situation de la section consulaire est connue. En résumé, si l'on considère que nous sommes dans une période de crise, nous pouvons augurer avec confiance des destinées de notre Ecole.

Onze licences ès sciences sociales et deux licences ès sciences consulaires ont été remises à des étudiants qui ont terminé avec succès les examens réglementaires.

**Ecole des Hautes Etudes commerciales.** — L'Ecole a compté, au semestre d'hiver 1920-21, 70 étudiants (106 au semestre d'hiver 1919-20) et 77 au semestre d'été 1921 (89 au semestre d'été 1920). Cette diminution est due très probablement à l'état des changes qui empêche bien des étudiants étrangers à venir en Suisse.

Il a été délivré 23 licences dont 1 licence « ès sciences commerciale et actuarielle », 14 licences « ès sciences commerciales, mention Banque et Commerce » et 8 licences « ès sciences commerciales et ès sciences économiques appliquées ».

Le nombre des diplômés de l'Ecole est actuellement de 158.

La bibliothèque de l'Ecole a plus de 2230 volumes et la Bibliothèque centrale suisse pour l'enseignement commercial en contient 5223.

Le fonds des délégations s'est augmenté de la somme de fr. 349 40. Il atteint actuellement, sans les intérêts, la somme de fr. 1930.10.

Le fonds des études consulaires a été augmenté de fr. 36.70, il s'élève actuellement à fr. 72.95.

**Institut de Police scientifique.** — En octobre 1920, le Conseil d'Etat a nommé professeur extraordinaire le directeur de l'Institut, M. Bischoff, jusqu'alors chargé de cours.

Le règlement de l'Institut a été remanié ; les modifications ont consisté principalement dans une division des examens en examens propédeutiques et examens de diplôme, et dans l'adjonction d'un quatrième membre à la Délégation de l'Institut.

Les cours, travaux pratiques et laboratoire de police scientifique et de photographie ont été régulièrement suivis par un certain nombre d'étudiants et auditeurs, Suisses et étrangers.

Plusieurs appareils ont pu être acquis grâce à un crédit extraordinaire accordé par le Département ; le Musée s'est enrichi d'un nombre assez important de pièces intéressantes.

L'Institut a reçu plusieurs visites de personnalités étrangères ; la commission nommée par M. le ministre de la justice de Belgique pour étudier les Ecoles de police d'Europe a visité l'Institut et étudié son organisation pendant quatre jours ; un commissaire de police hollandais a également été envoyé en mission d'études par son gouvernement.

**Faculté de médecine.** — Pendant l'année universitaire 1920-1921, la Faculté de médecine a tenu six séances, trois pendant l'hiver et trois pendant l'été.

Elle a conféré le doctorat à 20 candidats, dont 12 médecins fédéraux. Elle a conféré le doctorat *honoris causa* au professeur d'Espine, de Genève et Léon Frédéricq, de Liège.

M. le D<sup>r</sup> Gonin, nommé professeur d'ophtalmologie en remplacement du professeur Eperon, décédé, a été présenté aux étudiants au début du semestre d'hiver. Le Conseil d'Etat, après avoir consulté la Faculté, a créé une chaire de médecine sociale, et nommé comme titulaire de cette chaire le D<sup>r</sup> Delay, présenté à l'unanimité par la Faculté.

La Faculté a révisé et fait réimprimer son plan d'études ; elle a établi le nouveau tarif des finances de laboratoires et de cliniques.

Des réunions amicales ont eu lieu à trois reprises entre les professeurs et les étudiants en médecine (cand. méd.) ; elles ont eu le plus grand succès.

Un étudiant, M Lienhard, est mort au début du semestre d'hiver.

POLICLINIQUE DE L'UNIVERSITÉ

Nombre des <i>étudiants</i> au semestre d'été 1921. . . .	46
» » » d'hiver 1921-22 . . . .	37

Consultations.

Année	Nombre des malades à la consultation générale	Nombre de consultations	Moyenne des consultations par jour ouvrable	Vaccinations et revaccinations	Yeux	Tuberculose	Gynécologie	Maladies nerveuses	Larynx et nez	Maladies vénériennes	
1921	6014	28,325	91	400	90	2532	9105	1723	290	872	2413

Visites à domicile.

En 1920	2010 visites	803 malades
En 1921	1923 »	485 »

Des 6014 malades soignés à la consultation générale, 4619 habitaient Lausanne, et 1395 venaient du dehors.

Les *dépenses* ont atteint 33,162 fr. (34,117 fr. en 1920) dont il y a lieu de déduire le montant des finances d'inscriptions des étudiants.

Traitement et entretien des diaconesses	Fr.	10,860 —
Traitement du directeur et des assistants. . . .	»	10,050 —
Budget du directeur pour achat d'instruments, fourniture de médicaments et objets de pansements	»	9,544.65
Economat (impressions, insertions, reliures, papier, mobilier, fournitures diverses) . . . .	»	2,707.35
	Fr.	<u>33,162.—</u>

non compris les frais de chauffage, d'éclairage, d'eau et conciergerie, d'entretien des locaux sis dans le bâtiment de la rue Solitude, n° 19.

*Institut d'hygiène et de parasitologie de l'Université de Lausanne.* — Les cours théoriques et pratiques d'hygiène et de parasitologie ont été fréquentés par un nombre assez élevé d'étudiants des Facultés de médecine, des sciences et de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. Les pharmaciens s'intéressent de plus en plus à ces cours, chose réjouissante, car, surtout à la campagne, ils sont souvent chargés de recherches relatives à l'hygiène et à la parasitologie. Plusieurs personnes ont suivi aussi ces cours, ainsi que ceux donnés sous forme d'extension universitaire.

Les collections d'hygiène et de parasitologie, qui se développent toujours plus, ont permis de rendre toujours plus démonstratifs les cours théoriques et pratiques. Institut et collections ont été visités par le professeur Hegner, de Baltimore, le professeur Gengou, de l'Institut Pasteur de Bruxelles, le professeur Blumenthal, directeur de l'Institut bactériologique de Moscou, le D<sup>r</sup> Otken, des Indes Néerlandaises, les D<sup>rs</sup> Sakamoto et Maje, de Tokio, le professeur Oshida, de l'Université d'Osaka, etc. Dans son rapport au gouvernement américain, le professeur Hegner a écrit que l'Institut d'hygiène de Lausanne a de beaux laboratoires, bien outillés, et d'excellentes collections. Avant de venir visiter l'Institut de Lausanne, M. le professeur Gengou, chargé de réorganiser l'enseignement de l'hygiène à l'Université de Bruxelles, écrivait : « Les installations affectées au cours d'hygiène par l'Université de Lausanne sont évidemment de celles que je suis particulièrement désireux de visiter. »

M. Gengou s'est vivement intéressé à toute l'organisation de l'Institut et de l'enseignement qu'on y donne, pendant son séjour à Lausanne. Comme dans les années précédentes, les élèves ont pu examiner en détail la technique de la préparation, récolte et conservation du vaccin à l'Institut vaccinogène de Lausanne, chose de grande importance cette année, à cause de l'apparition de la variole en Suisse.

Les places de travail de l'Institut ont été occupées par des étudiants avancés, par des médecins et pharmaciens travaillant à leurs thèses et par des médecins étrangers.

Plusieurs travaux faits à l'Institut ont parus dans des journaux suisses et étrangers et d'autres sont sous presse ou en travail. Parmi ces travaux, je citerai ceux relatifs à la tuberculose et à la lèpre, ceux relatifs à la culture du gonocoque et à l'adaptation au parasitisme, ceux relatifs à la biologie et à la lutte contre les moustiques et à une série d'autres parasites, un travail sur les bacilles pseudodiphthériques, un sur la coloration des cils des bactéries, ceux sur les infections par les salades, la spirochétiase des bronches, la fréquence des helminthes, le rôle de la propreté en hygiène, etc.

Ces publications ont permis de maintenir des échanges avec les Instituts de la Suisse et de l'étranger et surtout avec les Instituts américains.

L'Institut a pratiqué de nombreuses recherches pour des médecins et pour les cliniques, soit de l'Hôpital cantonal soit d'autres hôpitaux.

Expertises et conseils ont été demandés au directeur de l'Institut

au sujet des eaux de Mendrisio (Tessin), de Chippis (Valais), du travail dans les fabriques de tabac, de la lutte contre les moustiques à Bex et en Valais, de la lutte contre la diarrhée rouge des bovidés sur les alpages de Montreux, de la lutte contre la fièvre aphteuse, de l'installation d'un sanatorium militaire, de la lutte contre le goitre, de l'organisation des services d'hygiène en Serbie, etc

Le gouvernement valaisan a bien voulu charger le directeur de l'Institut d'organiser le traitement des lépreux de Guttet, et il est à espérer qu'on arrivera à améliorer le sort de ces malheureux.

La Cour pénale de Berne et le Tribunal fédéral des assurances de Lucerne ont chargé le directeur de l'Institut de quelques expertises.

Comme il faut tâcher de repandre les notions d'hygiène et de parasitologie en dehors du milieu universitaire, le directeur de l'Institut a accepté très volontiers de donner des conférences sur la montagne en relation avec l'hygiène au Cercle romand de Lucerne et au Club alpin de Montreux, et des conférences sur les maladies des poissons aux sociétés de pêcheurs de Nyon et Lausanne.

En été 1920, le directeur de l'Institut a participé aux travaux de la Commission fédérale pour l'étude de la fièvre aphteuse, et à différentes réunions des vétérinaires vaudois relatives à la question.

Le matériel récolté par le directeur de l'Institut, outre pour des travaux faits à l'Institut lui-même, a servi pour des études de quelques spécialistes, à Hambourg et à Londres, et c'est ainsi que, sur le matériel fourni par l'Institut d'hygiène de Lausanne, de nouvelles espèces ont pu être établies au point de vue de la faune parasitologique de la Suisse. Le British museum et l'Ecole de médecine tropicale de Hambourg ont été vivement reconnaissants à l'Institut pour le matériel fourni.

Le directeur de l'Institut a été invité à participer aux honneurs que l'Ecole de médecine tropicale de Londres et la Médecine tropicale de tout le monde, rendra à Sir Patrick Manson, un des plus illustres fondateurs de cette branche de la médecine.

**Faculté des lettres.** — Pas d'événement de grande importance. Le travail s'est poursuivi dans de bonnes conditions. M. Bohnenblust a inauguré avec succès, au début du semestre d'hiver, son enseignement de langue et de littérature allemandes. Un peu plus tard, M. Léon Kern, nommé privat-docent, a commencé des cours sur les branches accessoires de l'histoire : paléo-

graphie, diplomatique, etc. Une lacune est ainsi comblée dans nos programmes. Pour toute recherche scientifique en philologie latine, en vieux français, en histoire, la connaissance des vieilles écritures est indispensable.

En attendant la refonte complète du règlement de la Faculté, en voie d'élaboration, de légères modifications au programme actuel des examens de licence ont été approuvées, dans le but d'égaliser approximativement les difficultés des deux types essentiels, la licence classique et la moderne. La première a été quelque peu allégée, et la deuxième renforcée.

Le nombre des étudiants immatriculés a sensiblement augmenté. Il a été de 83 au semestre d'hiver, et de 73 au semestre d'été, contre 71 et 62 l'année précédente. On a enregistré 264 auditeurs pour les deux semestres réunis, contre 271 en 1919-1920. Il faut attribuer, pensons-nous, cette légère diminution à la dureté des temps actuels et à l'état des changes. Les étudiants de nationalités de l'Europe centrale et orientale sont représentés à notre faculté par quelques rares ressortissants seulement. Par contre, nous voyons croître et grandir le nombre des étudiants anglais et hollandais, auditeurs en majorité.

La Faculté a conféré un grade de docteur et 9 diplômes de licenciés.

*Cours de vacances.* — M. le professeur M. Millioud ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Pierre Kohler, privat-docent à l'Université de Berne.

M. le professeur A. Taverney ayant également donné sa démission, l'enseignement de la phonétique française a été confié à M. le professeur G. Bonnard.

M. Ch. Rambert, artiste-peintre, a été appelé à donner trois causeries d'art et d'archéologie.

M. G. Volait, étant tombé malade peu avant l'ouverture des cours, a été remplacé pendant une semaine par M. Ch. de Rham, maître au Collège d'Yverdon.

Les cours ont duré cinq semaines, du 25 juillet au 26 août. L'enseignement comportait trois heures de cours dans la matinée des cinq premiers jours de la semaine. Les auditeurs avaient en outre la faculté de suivre un enseignement pratique de cinq leçons par semaine, ainsi qu'un enseignement spécial de prononciation française de trois leçons par semaine.

Les cours ont été fréquentés par 89 personnes (88 en 1920). soit :

Suisse 50, Angleterre 16, Hollande 7, Suède 3, Amérique 6, Danemark 2, Tchécoslovaquie 2, Italie 1, Allemagne 1, Russie 1.

Ont suivi : l'enseignement complet, 27 auditeurs ; les cours seuls, 21 auditeurs ; les cours et l'enseignement pratique, 32 auditeurs ; les cours et l'enseignement spécial de prononciation, 7 auditeurs ; l'enseignement spécial de prononciation, 1 auditeur ; l'enseignement complet pendant une semaine, 1 auditeur.

*Etudes de lettres.* — Le 18 décembre 1920 s'est fondée à Lausanne l'association des Etudes de lettres. Cette association s'est donné pour but « de soutenir et promouvoir dans le canton de Vaud l'étude de toutes les sciences et disciplines qui figurent ou pourraient figurer au programme de la faculté des lettres de l'Université de Lausanne. » (Statuts, art. 1.) Elle se propose notamment « de s'intéresser particulièrement à l'activité de la faculté des lettres ». D'emblée, elle a groupé autour des professeurs et étudiants actuels, un nombre considérable d'anciens étudiants, et plusieurs amis de notre faculté. Fidèle à son programme, elle a déjà organisé, sous le patronage de l'Université, de remarquables conférences très suivies par les étudiants. Grâce à des dons généreux, elle a pu rapidement constituer une bibliothèque qui, après entente avec l'Université et le Département, a été déposée à la salle de travail de la faculté, où, en retour, les membres des Etudes de lettres ont reçu le droit d'aller travailler deux après-midi par semaine. Enfin, l'association a institué, avec le plus réel succès, des réunions de spécialistes des mêmes disciplines où professeurs, anciens étudiants, étudiants actuels ont plaisir et profit à se rencontrer.

**Faculté des sciences.** — L'enseignement a été fréquenté en hiver par 65 étudiants et 12 auditeurs, en été par 64 étudiants et 9 auditeurs. Ces chiffres ne comprennent ni les étudiants de l'Ecole d'ingénieurs, ni ceux de l'Ecole de pharmacie, ni ceux de la Faculté de médecine, dont l'enseignement de première année se donne exclusivement à la Faculté des sciences.

L'Université a conféré 7 doctorats ès sciences, 5 licences ès sciences et 61 certificats d'études supérieures.

Le Conseil de la faculté s'est réuni deux fois au semestre d'hiver et une fois au semestre d'été. Parmi les questions dont il s'est occupé, il y a lieu de noter celle de la réforme des examens de maturité, à propos de laquelle la faculté a été invitée à donner son avis sur le rapport Baith.

Pour la première fois, le doyen, en collaboration avec les directions de l'Ecole d'ingénieurs et de l'Ecole de pharmacie, a établi un horaire normal des cours qui s'adressent à la fois aux étudiants de ces diverses sections. Les normes admises pour l'éta-

blissement de cet horaire étaient . enseignement *ex cathedra* placés systématiquement dans la matinée, exclusion de toute heure blanche, autant que possible pour tous les étudiants, travaux pratiques l'après-midi avec exclusion de cours obligatoires qui, durant l'après-midi, peuvent couper les travaux pratiques.

Les arrérages du fonds Mercier, dont la faculté devait profiter à son tour pour cette année, ont été partagés, outre la part qui revient de droit au Laboratoire de physique, entre M. Mercanton et les laboratoires de chimie minérale et chimie physique.

Le doyen en charge (prof. Perrier), ayant dû accepter inopinément un enseignement anormalement étendu, a demandé à être déchargé du décanat pour le semestre d'été. M. le prof. Mellet, vice-doyen, dont la santé demande encore des ménagements, ne pouvant accepter de ce fait un travail supplémentaire, M le professeur Paul Dutoit a remplacé le doyen depuis mai jusqu'à octobre. M. le professeur Mellet a obtenu un congé d'une semaine durant le semestre d'été.

*Laboratoire de physique* — Au semestre d'hiver, le laboratoire a été fréquenté : manipulation élémentaire, 48 étudiants, étudiants avancés 8, travaux de recherches 5. Au semestre d'été, manipulations élémentaires 55, avancés 6, recherches 6.

M. Pierre Dufour n'ayant pu continuer sa collaboration pour les exercices et problèmes, et le directeur du laboratoire étant surchargé par la mise en train du nouvel enseignement de l'Ecole d'ingénieurs, ces problèmes, institués comme complément au laboratoire d'avancés, ont été supprimés pendant le semestre d'été.

La crise industrielle que subit le pays a privé le laboratoire de secours occasionnels dont il avait profité jusqu'ici. Cependant, il a continué à s'enrichir en matériel, grâce à la collaboration de l'Ecole des métiers de la Ville de Lausanne. Il a en outre reçu un notable stock d'appareils démodés, mais très utilisables, de la Société romande d'électricité, à Territet, ainsi qu'une machine à diviser, de précision, de M. Hilger.

Les travaux de recherches se développent normalement. Outre les directions générales indiquées dans de précédents rapports, on a commencé à mettre au point, et peu à peu à utiliser, les nouvelles lampes à 3 électrodes dont on a déjà tiré bon parti et qui rendront de réels services à l'avenir.

*Ecole de pharmacie.* — L'Ecole de pharmacie continue à être prospère, le nombre de ses étudiants est resté fort élevé, ce qui ressort du tableau suivant :

Le nombre et la nationalité de nos étudiants ressortent du tableau suivant :

	Semestre d'hiver		Semestre d'été	
	Messieurs	Dames	Messieurs	Dames
Vaud	5	9	5	8
Berne	2	2	—	2
Fribourg	1	1	1	—
St-Gall	1	2	—	1
Grisons	—	1	—	1
Neuchâtel	1	1	1	2
Schwyz	—	1	—	1
Soleure	—	—	—	1
Tessin	—	1	—	2
Thurgovie	—	2	—	—
Valais	—	2	—	1
Zoug	—	1	—	1
Zurich	1	—	—	—
Allemagne	—	—	1	—
Bulgarie	—	1	1	1
Egypte	—	3	—	3
Palestine	—	4	—	4
Portugal	—	1	—	—
Russie	—	1	—	1
Serbie	—	2	—	1
	11	35	9	30

Deux constatations s'imposent. Notre clientèle étrangère ne se recrute plus comme autrefois dans les Pays balkaniques et en Russie, elle provient essentiellement de Syrie, de Palestine et d'Egypte : elle nous donne entière satisfaction.

Le nombre des étudiants de la Suisse alémanique est en légère augmentation. Nous enregistrons ce fait avec plaisir.

Nous avons eu quelque peine ces années dernières à placer Mesdemoiselles nos étudiantes en vue du stage pratique de pharmacie. Il régnait contre la future pharmacienne une certaine prévention qui se dissipe heureusement. Plusieurs patrons pharmaciens nous ont exprimé leur satisfaction d'avoir eu comme élève de nos étudiantes.

Le certificat universitaire de sciences naturelles pour pharmaciens a été délivré à trois candidats.

Les examens fédéraux ont été très fréquentés. 17 candidats se sont présentés aux examens de sciences, 11 ont réussi, 6 ont échoué. 7 candidats ont affronté les examens professionnels, l'un d'entre eux a échoué.

*Ecole d'ingénieurs.* — Nombre des élèves réguliers :

à l'ouverture du semestre d'hiver	1921-1922	244
»	»	1920-1921 : 286
»	»	1919-1920 : 303
	1919-1920	1920-1921
Première année	78	67
Deuxième année	68	61
Troisième année	72	54
Septième semestre	68	62
Total	286	244

Nationalité des étudiants de 1<sup>re</sup> année. Vaudois, 36 ; Confédérés, 18 ; France, 3 ; Luxembourg, 2 ; Angleterre, 2 ; Italie, 1, Espagne, 1 ; Salvador, 1 ; Yougoslavie, 1 ; Tchécoslovaquie, 1 ; Palestine, 1.

Titres présentés par les candidats pour l'admission en 1<sup>re</sup> année : Baccalauréat ès sciences math. du Gymnase scientifique de Lausanne, 31 ; baccalauréat ès sciences du Gymnase scientifique de Lausanne, 3 ; baccalauréat latin-math. spéciales du Gymnase classique de Lausanne, 3 ; maturité technique de Genève, 7 ; certificat de sortie du cours de mathématiques spéciales annexé à l'Ecole d'ingénieurs, 7 ; certificat d'admission à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, 4 ; baccalauréat français latin-sciences math., 2 ; maturité suisse, 3 ; maturité du Luxembourg, 2 ; certificat d'exmatriculation d'Universités ou d'Ecoles techniques, 3, admis conditionnellement, 3 ; ont subi l'examen d'admission, 2.

Le cours de mathématiques spéciales comprend 11 élèves, qui se répartissent comme suit : Vaudois, 1 ; Confédérés, 2 ; Hollande, 1 ; Brésil, 2 ; Russie, 2 ; Arménie, 1 ; Grèce, 1 ; Angleterre, 1.

Les candidats aux examens de sortie du cours de mathématiques spéciales étaient de 26 en 1920 et de 12 en 1921.

La *Section des géomètres* compte deux candidats en 1<sup>re</sup> année et un candidat en 2<sup>e</sup> année.

En 1920, 55 candidats ont obtenu le diplôme d'ingénieurs et en 1921, 68, dont 31 constructeurs, 8 mécaniciens, 14 électriciens et 15 chimistes.

La session habituelle d'examen propédeutique du mois d'octobre a réuni 63 candidats, dont 54 ont été admis.

Le *Prix W. Grenier* a été attribué à MM. Blanc, Alfred, ingénieur mécanicien. et Ferrari, Marcel, ingénieur électricien. Un candidat aux épreuves théoriques du diplôme, M. Mazkevitch, a obtenu le *Prix R. Cousin*.

*Doctorat.* — Le grade de docteur ès sciences techniques a été conféré à M. R. Zehnder-Spörry, à Montreux.

Au cours de la période qui nous occupe, l'École d'ingénieurs a eu le regret d'enregistrer la démission de M. Diserens, ingénieur chargé de l'enseignement des améliorations foncières et des remaniements parcellaires à la Section des géomètres. M. Diserens est provisoirement remplacé par M. M. Schwarz, ingénieur au Département de l'agriculture. L'École a procédé, en outre, à l'installation de M. le professeur R. Thomann dans la chaire d'hydraulique et de machines hydrauliques. M. H. Favez qui, en qualité de chargé de cours, était jusqu'ici chargé de l'enseignement de l'électrotechnique aux candidats constructeurs et chimistes et des installations électriques aux candidats mécaniciens et électriciens, a été nommé professeur extraordinaire avec le même enseignement.

*Course d'étude.* — La direction de l'École a organisé pour les 1<sup>er</sup> et 2 juillet, une course d'étude, à laquelle elle avait convié les professeurs, les étudiants constructeurs, mécaniciens et électriciens de deuxième et troisième année, ainsi que les candidats au diplôme. Cette course, qui eut un plein succès, avait pour but la visite de l'usine des Forces motrices bernoises de Mühleberg, des ponts de Berne, du Bureau fédéral des poids et mesures, à Berne, de l'usine des Forces motrices bernoises de Kandergrund, des installations de la ligne du Lötschberg et du tunnel du Simplon, de l'usine de Massaboden et des ponts de Brigue.

Les collections de l'École continuent à s'enrichir. divers appareils ont été acquis ; c'est le cas, entre autres, d'un théodolite tachéomètre Hildebrand et d'un appareil à projections, le premier destiné à l'enseignement de la topographie, le second à celui des cours de construction de l'École.

Le laboratoire d'essais des matériaux, sous la direction de son nouveau chef, M. le professeur A. Dumas, et avec la collaboration de M. C. Dutoit, adjoint, a fourni, malgré les difficultés de l'heure présente résultant de la crise industrielle, une activité remarquable.

---

## Ecole cantonale de dessin

L'année scolaire 1921-1922, qui s'est ouverte le 15 septembre 1921, marque le début d'une nouvelle étape dans la marche de l'Ecole cantonale de dessin.

En effet, le développement progressif de notre établissement, prudent mais jusqu'ici constant, s'est affirmé cette année par la création de deux nouveaux cours, du reste prévus par le règlement organique, et qui ont été accueillis avec satisfaction. Ce sont les cours de *perspective* et d'*anatomie* : le premier donné par M. le professeur S. May, le second par M. A. Otth, sculpteur. L'attention et le sérieux avec lesquels ces nouvelles leçons sont suivies, apportent la meilleure preuve qu'elles répondent à une réelle nécessité.

Le développement de l'Ecole cantonale de dessin ne souffre d'ailleurs pas trop de la crise économique dont les effets se font sentir dans le recrutement même de nos établissements supérieurs. Nous pouvons nous montrer satisfaits du nombre d'élèves qui suivent nos différents cours, et nous avons lieu d'espérer que ce nombre augmentera sensiblement d'ici à la fin de l'exercice.

1° *Le cours d'académie* (modèle vivant), dirigé par M. Ch. Rambert, est suivi par 10 élèves.

2° *Le cours de dessin d'après la Bosse* est suivi par 25 élèves.

3° *Le cours de perspective*, par 10 élèves.

4° *Le cours d'anatomie*, par 9 élèves.

5° Le cours d'histoire de l'art a réuni jusqu'ici 90 inscriptions.

Soit au total : 144 inscriptions.

Pour répondre aux demandes qui nous ont été adressées à maintes reprises, nous comptons ouvrir, au mois de septembre dernier, un cours de *composition décorative* essentiellement théorique. Les circonstances ne nous ont pas permis de le faire au commencement de l'année scolaire, comme nous l'aurions souhaité, mais nous ne perdons pas de vue la création de cette importante section. Plusieurs de nos élèves qui se destinent soit aux carrières artistiques, soit à l'enseignement du dessin, aimeraient trouver au Bâtiment Arlaud ce qu'il sont contraints d'aller chercher ailleurs. C'est regrettable au point de vue de l'unité de l'enseignement.

*Modèles.* — Notre collection de modèles s'est accrue cette année de plusieurs « plâtres » retrouvés parmi ceux qu'employait quelquefois le Collège classique. Deux généreux amis de l'Ecole :

M. l'ingénieur W. Grenier et M. Guy Loumier, écrivain d'art, ont bien voulu nous offrir, le premier une charmante statuette de Phryné, en simili marbre ; le second, cinq moulages, bas-relief, de la frise du Parthénon. Nous avons adressé à tous deux notre vive reconnaissance pour l'intérêt qu'ils témoignent à notre établissement.

*Bibliothèque.* — La bibliothèque, encore embryonnaire, a acquis de nouveaux ouvrages destinés aux élèves, et que l'on peut consulter sur place. Il est bien entendu qu'on ne saurait, avant quelques années, songer à réunir un nombre de volumes suffisant pour nos besoins. Nous devons signaler l'aimable attention d'une élève. M<sup>lle</sup> E. Corbaz, Chailly (l'Arsinot), qui a bien voulu donner à notre bibliothèque deux ouvrages d'anatomie artistique et un précis d'histoire de l'Art. Nous l'en remercions bien sincèrement.

*Salle d'exposition.* — Nous sommes heureux, enfin, de signaler en terminant, l'emploi de plus en plus fréquent de la salle réservée aux expositions. L'utilisation d'un local qui se prête merveilleusement bien à toute manifestation artistique, devait être assurée. Nous constatons, en effet, que depuis l'automne passé la salle en question a été constamment occupée (4 expositions).

---

## Bourses d'études

Le Département a rappelé aux anciens boursiers que « dans sa séance du 27 novembre 1901, le Conseil d'Etat a décidé d'instituer un fonds spécial, dit *Bourses d'études*, dont les intérêts et exceptionnellement le capital serviront à accorder des bourses aux étudiants de l'Université. Ce fonds est alimenté par les remboursements que feront les anciens bénéficiaires de bourses et par les subsides annuels de l'Etat. L'attention de ceux qui seront dans le cas de solliciter des secours en vue de leurs études sera attirée sur cette nouvelle institution. Ils seront en outre invités à rembourser eux-mêmes, dans la suite et lorsqu'il leur sera possible de le faire, tout ou partie des sommes qu'ils auront reçues. »

Ce fonds est destiné à rendre des services toujours plus nombreux aux jeunes gens qui font des études, surtout dans les temps difficiles que nous vivons. Nous avons donc demandé aux intéressés d'examiner la possibilité de rembourser, sinon la totalité, du moins une partie de ce qu'ils ont reçu au cours de leurs études. Plusieurs ont répondu à notre appel et nous avons encaissé au total 3300 francs. Le montant des bourses accordées dès 1891 est de 60,705 francs.

## VII. BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, MUSÉES, MONUMENTS HISTORIQUES

---

### Bibliothèque cantonale et universitaire

*Règlement.* — Pour répondre aux désirs exprimés de divers côtés, un nouveau règlement a été adopté par le Conseil d'Etat le 31 mai et il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin. Les dispositions nouvelles ont élargi considérablement le service du prêt, augmenté le nombre des heures d'ouverture de la salle de lecture et diminué la période de fermeture pour la révision annuelle. L'admission de personnes désirant apprendre le service de la Bibliothèque a aussi été prévue.

En retour des faveurs accordées aux étudiants immatriculés, l'Université, par l'organe de son recteur, a offert de leur faire payer chaque semestre une taxe de 5 fr. au profit de la Bibliothèque. Cette offre spontanée a été acceptée avec reconnaissance. On verra plus loin les autres conséquences des changements apportés à notre règlement.

*Personnel.* — Le Conseil d'Etat a autorisé M<sup>lle</sup> de Cérenville à passer quelque temps à la Bibliothèque pour s'initier aux règles de la classification des livres. Il a autorisé aussi M<sup>lle</sup> Germaine Lador à faire un stage pour se préparer à une école spéciale. Entrée vers la fin de septembre, M<sup>lle</sup> Lador a travaillé sous la direction de M. Dubois à la transformation du catalogue méthodique sur fiches puis à la classification des livres de la bibliothèque de la Société d'histoire de la Suisse romande. M. Walter de Lerber, D<sup>r</sup> ès lettres, a aussi été admis à faire un stage à la Bibliothèque ; entré le 1<sup>er</sup> novembre, il a travaillé à la vérification de l'état des périodiques de la Société vaudoise des sciences naturelles et à la classification et incorporation de ces collections à notre bibliothèque. Nous remercions ces divers collaborateurs de leur gracieux concours. Il est à noter que ces collaborateurs spéciaux ne sont pas rémunérés.

*Commission de la Bibliothèque.* — Cette commission s'est réunie deux fois en 1921, en mai et en décembre, pour examiner les listes de propositions d'achats et elle les a ratifiées.

*Achats pour l'Administration cantonale et les Services universitaires.* — Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1921, la Bibliothèque cantonale n'est plus chargée du contrôle des abonnements pour l'Administration cantonale et les Services universitaires, mais elle continue à procéder aux achats et au contrôle des ouvrages qui leur sont destinés. En 1921, elle a acheté pour eux 442 volumes et 62 brochures, contre 926 volumes, 50 brochures et 229 cartes en 1920.

*Acquisitions nouvelles.* — Les registres de contrôle accusent l'entrée de 1812 volumes (1216 en 1920), de 7468 brochures (8597 en 1920), chiffre dans lequel sont compris les fascicules des publications périodiques et les numéros de journaux, et 57 cartes (76 en 1920). Parmi les nouveaux ouvrages entrés à la Bibliothèque, 492 volumes et 1046 brochures lui ont été offertes en don. La Bibliothèque reçoit 251 périodiques et journaux.

Parmi les ouvrages importants qui ont été achetés au cours de cette année, nous tenons à signaler les suivants : *Le panorama du Mont-Blanc*, publié par Heilbronner, l'*Atlas universel*, de Vivien de St-Martin et Schrader. *Napoléon*, recueil iconographique publié par Guyot ; la collection des *Papiri greci e latini*, la nouvelle édition de *Brehm's Tierleben* ; la *Storia dell'arte italiana*, de Venturi ; le deuxième volume des *Portraits bernois* ; un *Handwörterbuch der Naturwissenschaften*, en 10 volumes ; le *Dictionary of national biography* ; l'importante *American encyclopedia and dictionary of ophthalmology* ; les *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, publié par Cumont ; l'ouvrage publié à l'occasion du jubilé d'*Ulrich Zwingli* ; les *Loix*, par C. de Mandach ; la suite des *Oxyrhynchus papyri* ; l'*Histoire de la France contemporaine*, de Lavisse ; *Les petites fleurs de St-François d'Assise*, illustrées par Eug. Burnand

La Bibliothèque s'est abonnée à un certain nombre de nouvelles revues : *Archiv für Protistenkunde.* — *Virchow's Archiv für patholog. Anatomie.* — *Bulletin biologique de France et de Belgique.* — *Bündnerische Monatsblatt.* — *Revue d'histoire suisse.* — *Revue de France.* — *Revue de Genève.* — *Zeitschrift für die gesamte Anatomie.* — *Zeitschrift für technische Physik.*

Signalons enfin l'achat d'un exemplaire des *Loix et statuts du Pays de Vaud, de 1725*, interfolié et annoté par un juriste vaudois du 18<sup>e</sup> siècle.

Nous avons acheté aussi la bibliothèque de M. Ch. Ruchet.

contenant une partie des livres de M. Ruchet, conseiller fédéral, ainsi qu'une partie de la bibliothèque de M. Ch. Vuillemet.

Un fait important pour la Bibliothèque, en 1921, a été la convention signée entre l'Etat et la Société d'histoire de la Suisse romande, convention d'après laquelle cette société cède entièrement sa bibliothèque à la Cantonale. Cette bibliothèque est composée d'environ 5000 volumes. Il a été réservé que les doubles seront versés aux Archives cantonales. La Société d'histoire de la Suisse romande est en relation avec plus de 70 sociétés savantes, similaires de la Suisse et de l'étranger, avec lesquelles elle échange ses publications. Tous les périodiques publiés par ces sociétés arrivent donc directement aujourd'hui à la Bibliothèque, dont ils deviennent la propriété. En retour, la Bibliothèque versera annuellement à la Société la somme de 300 francs.

*Catalogue.* — Afin de faciliter au public l'emploi du catalogue systématique sur fiches, nous avons entrepris sa transformation. Actuellement, les fiches de ce catalogue sont placées suivant l'ordre numérique des cotes des livres. Les livres de la même subdivision étant la plupart du temps groupés en deux séries de numéros différents, la recherche des ouvrages d'une même branche était rendue compliquée. Tel qu'il est, ce catalogue constitue plutôt un catalogue topographique. Nous avons groupé tous les ouvrages se rapportant à la même subdivision derrière des fiches divisionnaires portant chacune le titre de la subdivision. Le catalogue sera transformé ainsi en un véritable catalogue méthodique ou systématique.

Signalons enfin que nous avons placé deux tableaux à la salle de lecture, sur lesquels sont affichées régulièrement les listes des ouvrages nouvellement acquis, avec leur cote. Le public peut ainsi se tenir au courant des nouvelles entrées et obtenir les volumes dès qu'ils sont placés sur les rayons.

*Catalogue des manuscrits.* — Nous avons réuni en un seul volume les titres de tous les manuscrits anciens et modernes que possède la Bibliothèque et qui se trouvent dispersés dans nos différents catalogues imprimés et manuscrits. Les manuscrits y sont classés suivant les branches auxquelles ils se rapportent. Ce catalogue sera copié en plusieurs exemplaires à la machine à écrire et mis à la disposition du public.

*Révision annuelle.* — Conformément au nouveau règlement, la Bibliothèque n'a été fermée au public que trois semaines au lieu

de six. La rentrée générale des livres a été fixée au 23 juillet, puis la Bibliothèque a été fermée du 1<sup>er</sup> au 21 août. Chaque samedi après-midi, soit les 6, 13 et 21 août, le service du prêt a été ouvert au public.

Pendant la fermeture de la Bibliothèque il a été procédé aux nettoyages habituels et à une révision partielle, soit des divisions B, C, D, E, F, M, U, V

*Reliure.* — 922 volumes et cartes ont été reliés en 1921, pour une somme totale de 7056 fr. 25, soit en moyenne par volume 7 fr. 65.

*Salle de lecture.* — A partir du 1<sup>er</sup> juin, la salle de lecture a été ouverte au public dès 8 heures du matin à midi et de 2 heures à 6 heures 30. A partir du 1<sup>er</sup> novembre nous avons repris le service de consultation du soir supprimé en 1917 : mais au lieu d'être ouverte de 6 à 9 heures, la salle de lecture est accessible au public de 8 à 10 heures trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi.

Malgré la diminution du nombre des étudiants du fait de la guerre et de ses suites, la salle de lecture continue à être trop petite : dix fois pendant les consultations du matin et trente fois pendant celles de l'après-midi des lecteurs ont dû repartir faute de place.

## PRÊT DES LIVRES

### a) CONSULTATION A LA SALLE DE LECTURE.

Mois	Nombre des volumes consultés	
	1921	1920
Janvier	4113	807
Février	3074	2704
Mars	2834	2588
Avril	2880	2008
Mai	2929	1852
Juin	2870	2259
Juillet	1896	1312
Août-Septembre	2392	1234
Octobre	2139	2781
Novembre	3308	2513
Décembre	3887	2241
Total des volumes consultés	33322	22299

## b) PRÊT A DOMICILE

Mois	Nombre des volumes distribués.	
	1921	1920
Janvier . . . . .	806	735
Février . . . . .	814	775
Mars . . . . .	726	816
Avril . . . . .	771	817
Mai . . . . .	829	805
Juin . . . . .	1068	669
Juillet . . . . .	555	281
Août-Septembre	1846	491
Octobre . . . . .	1166	563
Novembre . . . . .	1480	668
Décembre . . . . .	1586	747
Total des volumes distribués	11647	7367

Comme le montrent les tableaux ci-dessus, le nombre des volumes prêtés a fortement augmenté en 1921, mais l'augmentation porte surtout sur les mois de juin à décembre, et elle est due aux nouvelles dispositions réglementaires. Il a été prêté durant cette période 7701 volumes au lieu de 3419 dans la période correspondante de 1920, ce qui donne une augmentation de 125 %. Le nombre des volumes consultés à la salle de lecture a passé, dans les mêmes mois, de 12,340 à 16,492. Il y a donc aussi une augmentation, due sans doute au fait que le nombre des heures de consultation a été porté de 7 à 8 ½ heures par jour, sans parler des séances du soir. Le mouvement général du livre a passé de 30,000 volumes à 45,000, chiffres ronds, ce qui accuse une augmentation de 50 %. Nous aimons à croire que les services rendus par la Bibliothèque se sont accrus d'autant. A notre connaissance, la mise en vigueur du nouveau règlement n'a pas entraîné de conséquences fâcheuses pour nos collections.

Le nombre des ouvrages empruntés ou prêtés à d'autres bibliothèques a fortement augmenté aussi en 1921 : nous avons emprunté 216 volumes à 14 bibliothèques suisses et 18 volumes à 5 bibliothèques étrangères, soit un total de 234 volumes contre 117 en 1920 ; de notre côté, nous avons prêté 115 volumes à 13 bibliothèques suisses et 2 à la Légation suisse à Paris.

*Dons.* — La Bibliothèque a reçu du gouvernement français un don important, comprenant une centaine d'ouvrages d'histoire, d'histoire littéraire et de philosophie.

M<sup>lle</sup> Schütz, décédée à Nyon l'année dernière, a légué à la Bi-

bibliothèque les papiers et livres de son père Parmi ceux-ci nous avons trouvé une belle édition de la *Nancéide*, poème latin publié en 1512 et racontant la bataille de Nancy.

M<sup>lle</sup> Ida Gaudard a donné à la Bibliothèque une partie des livres de son frère, M. Gaudard, prof. à l'Ecole d'ingénieurs.

M<sup>me</sup> Brocher-Theremin, à Genève, nous a offert une collection intéressante de manuscrits de son arrière-grand-père, le doyen Bridel.

M. le prof. Pareto nous a remis en don une partie de sa bibliothèque, comprenant plus de 2000 volumes et brochures.

L'Institut Carnegie et la Carnegie Endowment for international Peace continuent à nous offrir la collection de leurs publications.

— —